Règlement 2024 du recrutement de la classe préparatoire aux Beaux-Arts de Marseille

1. Dispositions générales

L'entrée en classe préparatoire publique aux concours d'entrée des établissements supérieurs d'enseignement artistique se fait obligatoirement sur concours. Deux sessions sont organisées chaque année. Une au printemps, l'autre durant l'été.
Les sessions 2024 sont partiellement organisées à distance, les inscriptions et étapes de présélection sont dématérialisées et les épreuves de sélection se font en présentiel.

Les modalités de la deuxième session seront accessibles sur le site : www.esadmm.fr (courant juin 2024).

1.1. L'inscription à la classe préparatoire – 1ère session

1.1.1. Dépôt de candidature

À partir du **17 janvier 2024**, les candidat·e·s doivent s'inscrire sur la plateforme https://admissionsbeauxartsmarseille.fr dédiée aux admissions via le site internet de l'École. La fin des inscriptions administratives est arrêtée au **12 avril 2024, 23h59**.

Dès lors que les candidat·e·s recevront **un mail de la plateforme confirmant l'inscription administrative**, iels devront s'acquitter des frais d'inscription et l'École ne procèdera à aucun remboursement.
Á partir du 15 avril 2024, les candidat·e·s recevront l'avis de la somme à payer par mail, accompagné des modalités de règlement, en vue de finaliser l'inscription administrative. L'inscription est définitive une fois les frais d'inscription réglés.

1.1.2. Critères de diplômes

L'entrée en classe préparatoire est ouverte aux candidat·e·s titulaires du baccalauréat, du DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires), du brevet de technicien·ne, du baccalauréat professionnel, ou en terminale (l'inscription en classe préparatoire ne devenant définitive qu'après l'obtention du baccalauréat), ou d'un diplôme équivalent (pour les candidat·e·s internationaux·ales).

1.1.3. Frais d'inscription

Les frais d'inscription s'élèvent à 37€. Les candidat·e·s boursier·ière·s de l'enseignement scolaire 2023-2024 sont exonéré·e·s de ces frais.

1.2. Autre voie d'admission à la classe préparatoire – 1ère session

Des dérogations peuvent être exceptionnellement accordées aux candidat·e·s non titulaires du baccalauréat pour les autoriser à présenter l'entrée en classe préparatoire. La commission de dérogation se réunit le **9 avril 2024.**

Cette commission examine le dossier de demande de dérogation (curriculum vitae et lettre de motivation) et donne un avis favorable ou non à l'inscription du·de la candidat·e au recrutement de la classe préparatoire. La décision est transmise par mail. La demande de dérogation doit être adressée avant le **3 avril 2024** à : recrutementclassepreparatoire@beauxartsdemarseille.fr

1.3. Candidatures internationales

Les candidat·e·s non francophones doivent présenter un niveau satisfaisant de compréhension et d'écriture de la langue française. Le minimum requis pour une entrée en classe préparatoire est le test de connaissance du français (TCF) au **niveau B2**.
Les candidat·e·s possédant un diplôme d'études en langue française (DELF) niveau B2 sont dispensé·e·s de la présentation du TCF. Toutes les informations relatives aux dates, modalités d'inscription et coordonnées des centres d'examen en France ou à l'étranger, sont indiquées à l'adresse internet suivante : TCF
Les candidat·e·s qui souhaitent faire des études dans une école d'art et de design en France peuvent consulter le site du Programme Campus France : www.campusfrance.org

1.4. Les épreuves de présélection et sélection de la classe préparatoire – 1ère session

1.4.1. Description des épreuves

L'École a mis en place une étape de présélection. Le recrutement se déroulera donc en **deux temps.**

- **L'étape de présélection :**

Toute épreuve non rendue à temps annule la participation du·de la candidat·e au concours.

Les consignes pour le dépôt des épreuves seront mises en ligne et disponibles sur la plateforme à partir de **10h le 19 avril 2024**.
Un jury étudiera la lettre de motivation ainsi qu'une épreuve plastique suivi d'un commentaire écrit que les candidat·e·s auront déposé sur la plateforme au plus tard **le 6 mai 2024, 23h59** dans la rubrique «Répondre aux sujets et/ou déposer le dossier artistique».
Les résultats de cette présélection seront communiqués au plus tard **le 17 mai 2024** sur la plateforme.

- **L'étape de sélection :**

Les candidat·e·s présélectionné·e·s passeront une épreuve sous forme d'entretien (15 minutes) avec un jury en présentiel sur la base d'un dossier artistique.

Le jour et l'heure de la convocation seront envoyés **au plus tard le 21 mai 2024** sur le compte des candidat·e·s dans la rubrique « Mes convocations ».

Les entretiens se dérouleront du **27 au 30 mai 2024.**

Les candidat·e·s ayant des impératifs de date pour les entretiens devront, sur présentation de justificatif, en informer : recrutementclassepreparatoire@beauxartsdemareseille.fr avant le **13 mai 2024**.
L'école fait tout son possible pour prendre en considération les demandes reçues dans le délai imparti, mais ne peut garantir de répondre favorablement à votre demande.

1.4.2.Critères d'évaluation de l'étape de présélection

L'épreuve est notée sur 20 avec des critères d'évaluation précisés ci-dessous :

- Originalité de la proposition /5
- Richesse des préoccupations et des questionnements /5
- Qualité plastique de la production /5
- Un univers, une singularité qui se dessine /5

1.4.3.Critères d'évaluation de l'étape de sélection

L'épreuve est notée sur 20 avec des critères d'évaluation précisés ci-dessous :

- Qualité du dossier artistique /4
- Pertinence du profil /5
- Curiosité, ouverture sur le monde et l'actualité culturelle /6
- Motivation et autonomie /5

1.4.4. Candidat·e·s bénéficiant d'un tiers temps

Les candidat·e·s qui bénéficient d'un tiers temps peuvent le demander pour l'entretien sur présentation d'un justificatif.
La personne référente handicap peut être contactée via l'adresse suivante : handicap@beauxartsdemarseille.fr

1.4.5. Composition du jury

Le jury est composé d'au moins deux enseignant·e·s de l'École nommé·e·s par la Directrice.
Des étudiant·e·s de l'École peuvent assister le jury en qualité d'observateur·rice (avec voix consultative).

Lors de l'entretien, la discussion porte sur le dossier artistique du·de la candidat·e.
Le dossier du·de la candidat·e doit être le plus clair et complet possible (constitué à son gré de photographies, éditions, œuvres sur papier, dessins, peintures, travail en volume, écrits, documents sonores, vidéographiques…).

1.4.6. Communication des résultats

Les résultats seront publiés sur la plateforme, dans la rubrique « résultats » **le 6 juin 2024** à partir de 16h.
Le détail des résultats peut être demandé par mail à l'attention de la Directrice de l'École et adressé à recrutementclassepreparatoire@beauxartsdemarseille.fr

1.5. Validation de l'inscription définitive

Les candidat·e·s qui ne sont pas encore titulaires des diplômes requis valideront leur inscription une fois avoir transmis leur justificatif.

Les candidat·e·s internationaux·ales qui n'auraient pas transmis le justificatif de langue française de niveau B2 au moment de l'inscription au concours ne seront pas admis·e·s tant qu'iels n'auront pas envoyé ce document.

2. Confidentialité et protection des données

Au regard du Règlement Général de Protection des Données (RGPD) 2016/679 rectifié du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, et de la loi 78-17 du 06 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les candidat·e·s sont informé·e·s que :

- Seules les personnes habilitées à traiter le dossier du·de la candidat·e dans le cadre de son inscription et de sa participation au recrutement de la classe préparatoire à l'école des Beaux-Arts de Marseille, peuvent avoir accès à ses données ;

- Les données du·de la candidat·e ne sont traitées que dans le cadre des missions de l'INSEAMM et de la réalisation des missions du service chargé des concours de l'école des Beaux-Arts de Marseille, en application des dispositions du RGPD, notamment son article 6 ;
- Toute utilisation des données personnelles du·de la candidat·e fera l'objet d'un consentement préalable de celui-ci ;
- Les données personnelles sont conservées pendant une Durée d'Utilité Administrative de 5 ans maximum en fonction des données considérées. Elles sont ensuite supprimées ou archivées définitivement à des fins statistiques, historiques et/ou scientifiques en application des exigences légales et réglementaires ;
- Le responsable du traitement des données est l'INSEAMM. Le représentant du responsable du traitement est Monsieur le Directeur Général de l'INSEAMM.

En application des articles 15 et RGPD, le·la candidat·e peut, en s'adressant au service en charge des concours de l'école des Beaux-Arts de Marseille, bénéficier d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de ses données ou d'une limitation du traitement.

Pour faire valoir ces droits, ou pour toute autre demande concernant ses données personnelles, le·la candidat·e peut contacter le délégué à la protection des données de l'INSEAMM à l'adresse électronique dpo@esadmm.fr.

Si le·la candidat·e estime, après avoir contacté le DPO, que ses droits concernant ses données personnelles ne sont pas respectés, iel peut introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Établi le 10 janvier 2024